FICHE SIGNALETIQUE

ATTIJARI FIXED INCOME DISTRIBUTION

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 20/09/2022 sous la référence n° VP22139.

Ikhlas METTOUII

Officeteur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

WAFA GESTION 416, Rue Mustapha El Maani Casablanca Tél: 0522 45 38 38

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrifé aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

ocaline du Marchie

111 E

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification : Obligations « OMLT ».

Sensibilité min : 1,1 (Exlue).
 Sensibilité max : 5 (Incluse).

- Indice de référence : 100% MBI MT (Moroccan Bond Index Moyen Terme) publié par BMCE Capital.

 Objectifs de gestion : L'objectif du fonds Attijari Fixed Income Distribution sera de générer une performance supérieure ou égale à celle du marché obligataire marocain moyen terme.
 Le fonds cherchera à générer une appréciation du capital tout en distribuant un dividende annuel.

Dans cette optique, le FCP optera pour la gestion d'un portefeuille investissant principalement dans des produits de taux notamment des Bons du Trésor, titres de créance garantis par l'Etat, titres de créance négociables, obligations émises par des émetteurs publics et privés présentant des fondamentaux solides et offrant un rendement attractif selon les analyses de Wafa Gestion.

Le dividende distribué sera issu du résultat annuel du fonds, provenant des coupons, intérêts et dividendes reversés notamment par les titres de créances, opérations de prise de pension, DAT, actions et OPC.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira à hauteur de 90% minimum de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créance. L'investissement en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse de Casablanca et en titres d'OPCVM actions et diversifiés n'excédera pas 10% de l'actif net du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur. Cette stratégie de diversification cherchera à profiter des mouvements haussiers sur ces marchés dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille. L'investissement en titres d'OPCVM de tout type n'excédera pas 10% de l'actif net, tout en respectant la réglementation en vigueur. Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif sur le marché monétaire, à savoir, dans les opérations de pension ainsi que dans les titres de créances négociables (TCN) dont la maturité résiduelle est inférieure à un an. Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts/emprunts de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le FCP pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs selon les conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP Attijari Fixed Income Distribution inclut les éléments ciaprès :

- Bons du Trésor ;
- Titres de créances garantis par l'Etat marocain ;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations;



- Créances représentatives des opérations de pensions ;
- Dépôts à terme ;
- Actions cotées à la Bourse de Casablanca ;
- Certificats d'investissements cotés ;
- Droits d'attributions ou de souscriptions cotés ;
- Titres d'OPCVM;
- Titres de FPCT et d'OPCC.
- Durée de placement recommandée : 3 ans.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Valeur liquidative d'origine : 100 Dirhams.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne.** La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré et, en cas de jour férié, le premier jour ouvré qui suit.

- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage de la valeur liquidative dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :
 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences d'Attijariwafa Bank et locaux de Wafa Gestion.
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative, majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats: Distribution entière. Les sommes distribuables sont entièrement distribuées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP. Les porteurs de parts du fonds seront informés des distributions par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse, ...) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution. La mise en paiement des sommes distribuables doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des coupons encaissés. L'entité en charge de la distribution aux souscripteurs: ATTIJARIWAFA BANK, Adresse: Casablanca,2, Bd Moulay Youssef. N° Téléphone: 0522 29 88 88.



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - O Au maximum 3% HT des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - o Au maximum 3% HT des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - o A la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - O Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT):

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Frais publications :	20 000 dhs	
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs	
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%	
(4) Dépositaire :	0,050%	
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs	
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.	
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)	



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : 29/06/2022, GP22091.
- Société de gestion : WAFA GESTION sise à 416, rue mustapha el mâani, 21000, Casablanca représentée par Monsieur Reda HILALI en sa qualité de Directeur Général.
- Dépositaire : Attijariwafa Bank sise à 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca et représenté par Monsieur Tarik LOUDIYI et Monsieur Karim FATH.
- Commercialisateur (s):

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	Houssein BELCADI	0522 45 38 38
ATTIJARIWAFA BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

